



CC Terres de Montaigu, CC Montaigu-Rocheservière (Siren : 200070233)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Montaigu-Vendée
Arrondissement	Roche-sur-Yon
Département	Vendée
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	05/12/2016
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Antoine CHEREAU

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	35 avenue Villebois Mareuil
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	85607 MONTAIGU
Téléphone	02 51 46 45 45
Fax	
Courriel	contact@terresdemontaigu.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	49 626
-----------------------------	--------

Densité moyenne 171,81

Périmètre

Nombre total de communes membres : 10

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
85	Cugand (218500767)	3 590
85	La Bernardière (218500213)	1 848
85	La Boissière-de-Montaigu (218500254)	2 302
85	La Bruffière (218500395)	4 003
85	L'Herbergement (218501088)	3 283
85	Montaigu-Vendée (200081115)	20 744
85	Montréverd (200058386)	3 736
85	Rocheservière (218501906)	3 369
85	Saint-Philbert-de-Bouaine (218502623)	3 461
85	Treize-Septiers (218502953)	3 290

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 39

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution) <i>a/c du 1/01/2018</i>
- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés : - intégralité de la compétence élimination et valorisation des déchets des ménages prévue à l'article L.2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales et des autres déchets prévus à l'article L.2224-14 du même code. - en vue d'optimiser les conditions d'exercice de la compétence ainsi attribuée, la communauté de communes pourra assurer certaines prestations au profit de communes ou de toute autre personne non-membre, sous réserve que ces prestations demeurent accessoires. la communauté de communes pourra également solliciter, effectuer elle-même ou participer à toutes études ou réflexions relatives à l'élimination et à la valorisation des déchets, notamment dans le cadre de l'élaboration ou de la révision du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et autres déchets mentionnés à l'article L2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.</i>
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Autres actions environnementales <i>Lutte contre les animaux nuisibles. Etudes et réalisations d'opérations de protection et de mise en valeur du patrimoine archéologique et historique. Dans la limite du bassin versant de Grandlieu, l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique (item 12° du I de l'article L.211-7 du code de l'environnement), pour : ? animer la Commission Locale de l'Eau (CLE), l'ensemble des contrats ou plans</i>

d'actions prévus par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et les sites Natura 2000, ? mettre en ?uvre à l'échelle du bassin versant les actions inscrites au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Dans la limite du bassin versant de la Sèvre Nantaise : ? la mise en ?uvre, la révision et le suivi du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Sèvre Nantaise, au nom et pour le compte de la Commission Locale de l'Eau (CLE). A cette fin, l'Etablissement Public Territorial du Bassin (EPTB) assiste les activités de la CLE, formule des avis techniques, soumis à la CLE, sur des études et des aménagements envisagés par les maîtres, ? l'animation, la coordination et la concertation dans le domaine de la prévention des inondations, de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, de l'ensemble des acteurs du bassin, ? l'animation d'un réseau d'échanges, de mise en commun et de diffusion de données et d'informations dans le domaine de l'eau, visant à l'amélioration de la connaissance et de l'information des acteurs par la mise en place d'observatoires, en particulier en matière de qualité de l'eau, de milieux aquatiques, de biodiversité et d'inondations, et visant la mise en valeur des cours d'eau et du patrimoine fluvial, d'ouvrage du bassin, réalise la communication du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), ? un rôle de conseil et d'assistance technique et administratif dans les domaines relevant de l'article L.211-7-I du code de l'environnement et visant : la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols, la lutte contre la pollution, la protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines, notamment dans le cadre des actions concertées de gestion quantitative et qualitative de l'eau

- Elaboration et adoption du plan climat-air-énergie territorial en application de l'article L. 229-26 du code de l'environnement

Sanitaires et social

- Aide sociale facultative

- Action sociale

5.6 actions en faveur des associations organisées à l'échelle intercommunale qui favorisent l'emploi, l'insertion par le travail et/ou l'accompagnement social/santé des publics fragilisés y compris le secours alimentaire Aide sociale en matière de transport scolaire par l'intermédiaire des autorités organisatrices de second rang 5.9 Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Parentalité

- Crèche, Relais assistance maternelle, aide à la petite enfance

- Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)

- Maisons de santé pluridisciplinaires

Politique de la ville / Prévention de la délinquance

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion

Développement et aménagement économique

Elaboration de la politique économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

- Activités culturelles ou socioculturelles

aide financière et/ou technique aux associations qui participent au développement culturel et sportif à l'échelle intercommunal ; aide financière et/ou technique aux associations qui participent au développement du sport de haut niveau ; les interventions et manifestations culturelles à destination des élèves de toutes les écoles primaires et maternelles en intégrant le transport ; définition d'une politique de lecture publique intercommunale et sa contractualisation par : - la définition des orientations du Contrat Territorial Lecture (CTL) signé avec la DRAC - le déploiement et la gestion du réseau de 6 bibliothèques municipales issu de l'ancienne CC du Canton de Rocheservière comprenant le réseau informatique avec logiciel de gestion commun, la circulation des documents via la navette, le déploiement et la gestion des ressources et services en ligne, les acquisitions et la gestion des collections - la mise en réseau informatique des bibliothèques et médiathèques de proximité et déploiement d'outils numériques comprenant les accès à Internet pour les usagers ainsi que le déploiement du logiciel métier sous la houlette de la direction des affaires culturelles en s'appuyant sur une standardisation du matériel et des pratiques - la mise en ?uvre d'un programme annuel d'actions culturelles d'intérêt communautaire autour du livre et de la lecture dans toutes les bibliothèques et médiathèques de proximité Le salon du livre "Le Printemps du Livre de Montaigu". Événements de prestige

- Activités sportives

aide financière et/ou technique aux associations qui participent au développement sportif à l'échelle intercommunale - les interventions et manifestations sportives à destination des élèves de toutes les écoles primaires et maternelles en intégrant le transport - l'aide financière et/ou technique aux associations qui participent au développement du sport de haut niveau.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Elaboration, suivi, révision du schéma de cohérence territoriale.

- Schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme

schéma d'aménagement du pôle d'échange multimodal de Montaigu. schéma d'aménagement du quartier de la gare à Montaigu. schéma de pistes cyclables intercommunales. schéma de développement commercial.

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

TOURISME : étude, création, aménagement et gestion des équipements touristiques suivants : - la base de canoë Kayak à Rocheservière, la maison de la rivière à St Georges de Montaigu, le lac de La Chausselière à La Guyonnière. - étude création aménagement, entretien du balisage et des bornes d'information des circuits de randonnées suivants : - circuits répondant aux cahiers des charges du plan départemental des itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR) - les circuits de randonnées thématiques - les liaisons entre les circuits communautaires et départementaux.

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

- Politique du logement social

à caractère médico-social (compétence exercée de manière différenciée sur le territoire en application de l'article L5211-41-3 du CGCT)

- Action et aide financière en faveur du logement social

création de logements sociaux à caractère médico-social

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Infrastructures

- Pistes cyclables

- la création et l'aménagement de pistes cyclables en cohérence avec le schéma des pistes cyclables intercommunales

Autres

- Collecte des contributions pour le financement du SDIS

- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...)

- NTIC (Internet, câble...)

Réseaux de communications électroniques d'intérêt communautaire

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

- Création et gestion des maisons de services au public

- Autres

Création et gestion d'un équipement pour les animaux errants.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
------	-----------------------	-------------	------------

85	Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée (200042489)	SM fermé	693 455
44	SAEP Vignoble-Grandlieu (200078913)	SM fermé	152 141
85	SM du pays du bocage vendéen (258503184)	SM fermé	183 972
44	SM EPTB de la Sèvre Nantaise (200034080)	SM ouvert	853 808
44	Syndicat du bassin versant de Grandlieu (200003317)	SM fermé	236 050
85	SM e-collectivités Vendée (200043115)	SM ouvert	697 189
85	Vendée eau (258500222)	SM fermé	686 625

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2020 - millésimée 2017)